

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 306

présenté par

M. Pupponi, M. Favennec Becot, M. Philippe Vigier, M. Castellani, M. Charles de Courson, M. Pancher, M. Acquaviva, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. Falorni, Mme Josso, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac et Mme Pinel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2020, un rapport sur l'opportunité de la suspension ou de l'aménagement de la « règle d'or » des finances publiques locales afin de permettre aux collectivités de répondre à la crise liée à l'épidémie de Covid-19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à suspendre la règle d'or appliquée aux collectivités territoriales le temps de la crise sanitaire. En effet, les finances des collectivités territoriales sont fortement mises à mal et limitent la possibilité d'action et de réponse à la crise de ces dernières. C'est pourquoi nous proposons la suspension de la règle d'or.